

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU SEIN DE L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE AU MOYEN DU DROIT PÉNAL PAR HADRIEN ZANIN

Discipline : Sciences Juridiques Laboratoire : Droit des Affaires et Nouvelles Technologies - DANTE

Résumé :

Depuis le milieu des années 1990, plus d'une dizaine d'instruments internationaux destinés à lutter contre la corruption transnationale ont été adoptés. À l'échelle mondiale, la multiplication des échanges commerciaux a rendu nécessaire la mise en place d'une coopération interétatique susceptible de répondre à l'essor de la criminalité transfrontalière. En outre, l'harmonisation des législations, par le biais d'engagements internationaux contraignants, se présentait comme le seul moyen de réduire les distorsions de concurrence. Un retournement s'est ainsi opéré : l'autorisation implicite, voire la promotion des «?frais commerciaux exceptionnels?», a cédé la place à la criminalisation de la corruption transnationale. À l'échelle de l'Union européenne, la réalisation du marché unique et l'ouverture des frontières justifient l'adoption de plusieurs instruments spécifiques. Toutefois, les États membres refusent d'abandonner le droit de punir — ou de ne pas punir — prérogative régaliennne qui constitue l'un des attributs de la souveraineté. L'harmonisation des législations européennes a par conséquent été influencée par la problématique plus large d'un droit pénal de l'Union européenne en construction. Les dispositions destinées à lutter contre la corruption sont enfermées dans des instruments de nature intergouvernementale et sont strictement limitées afin de faire échec à l'éventualité d'une «?communautarisation rampante?».

Quinze ans plus tard, la mise en œuvre de la législation anticorruption demeure inégale

et l'ineffectivité de la répression en Europe contraste avec les lourdes condamnations des entreprises européennes par des juridictions étrangères. La stratégie initiale, qui ne comprend aucun mécanisme de suivi afin d'assurer une pression permanente sur les États membres, montre ainsi ses limites et s'avère incapable de répondre aux enjeux actuels. La présente étude cherche à appréhender les nouvelles dynamiques anticorruption au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice au lendemain de la « dépillarisation » opérée par le traité de Lisbonne. Elle met en exergue l'émergence d'une lutte contre la corruption à deux vitesses. Ainsi, l'intégration de la lutte contre la corruption au niveau supranational devrait, à moyen terme, se limiter à la protection des intérêts financiers de l'UE : elle se traduit, d'une part, par l'adoption d'une directive d'harmonisation du droit pénal substantiel et, d'autre part, par la mise en place d'un procureur européen garantissant une répression effective. Au-delà de cet objectif isolé, le « ?paquet anticorruption?» de la Commission européenne n'amorce pas la rationalisation nécessaire du cadre juridique actuel. La pierre angulaire de la nouvelle stratégie est limitée à l'adoption d'un mécanisme d'évaluation périodique afin de susciter, par le biais du droit souple, un surcroît de volonté politique de la part des États membres. Aussi, dans une démarche prospective, la présente thèse tend à démontrer que l'Union européenne constitue le niveau adéquat pour mener la lutte contre la corruption. Toutefois, son rôle moteur ne peut se réaliser, dans sa dimension tant répressive que préventive, qu'à travers l'incrimination de l'eurocrime de corruption.

Abstract:

Since the mid 1990s, more than ten international instruments aimed at fighting foreign bribery have been adopted. Globally, the increased trade has necessitated the establishment of an interstate cooperation likely to respond to the growth of cross-border crime. Furthermore, the harmonization of legislation, through binding international commitments, was the only way to reduce distortions of competition. A turnaround has thus been made: the implicit authorization, or sometimes even the promotion, of 'exceptional commercial costs', has been replaced by the criminalization of bribery. At the European Union level, the single market and open borders justify the adoption of several specific instruments. However, Member States refuse to give up the right to sanction—or not to sanction—which is one of the attributes of sovereignty. The harmonization of anticorruption legislation was therefore influenced by the broader issue of a European criminal law. The provisions intended to fight corruption are enclosed in intergovernmental instruments and strictly limited in order to thwart the possibility of an unwanted 'communautarisation'. Fifteen years later, the implementation of anti-corruption legislation remains uneven and the ineffectiveness of repression in Europe contrasts with the heavy sentences of European companies by foreign courts. The initial strategy, which

includes no monitoring mechanism to ensure constant pressure on Member States, shows its limits and is unable to meet the current challenges. This study seeks to understand the new anticorruption dynamics within the area of freedom, security and justice after the 'depillarisation' made by the Lisbon Treaty. It highlights the emergence of a two-tier approach in the fight against corruption. The integration of the fight against corruption at the supranational level should, in the medium term, be limited to the protection of the financial interests of the EU: it translates, firstly, by the adoption of a new directive aimed at harmonizing substantive criminal law and, secondly, by the establishment of a European public prosecutor ensuring effective prosecution. Beyond this single goal, the 'anti-corruption package' of the European Commission does not initiate the necessary rationalization of the existing legal framework. The cornerstone of the new strategy is limited to the adoption of a periodic evaluation mechanism in order to generate, through soft law, additional political will on the part of Member States. In a forward-looking approach, this thesis suggests that the European Union is the appropriate level to lead the fight against corruption. However, its central role can only be achieved through the criminalization of corruption as a eurocrime.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

M. Didier REBUT, Professeur des Universités, Université Paris 2 Panthéon-Assas - Rapporteur

M. Marc SEGONDS, Professeur des Universités, Université de Toulouse 1 Capitole - Rapporteur

Mme Marie MALAURIE-VIGNAL, Professeur des Universités, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - CoDirecteur de these

Mme Anne-Dominique MERVILLE, Maître de conférences, Université de Cergy-Pontoise - CoDirecteur de these

M. Guillaume DAÏEFF, Juge national financier, Pôle financier du TGI de Paris - Examineur

Mme Sandrine CLAVEL, Professeur des Universités, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - Examineur

Contact : DREDVAL - SFED : theses@uvsq.fr